



Protocole de sécurité

- Pour qu'une activité puisse avoir lieu, un minimum de deux personnes est requis.
- Chaque sortie doit être précédé du rapport d'activité incluant la liste complète des membres présents ainsi que d'un contact en cas d'urgence, son numéro de téléphone et la description de l'embarcation.
- Ce rapport doit être laissé à quelqu'un de responsable au courant de l'activité ou à un endroit accessible pour les secours.
- Il est important de s'informer du bilan de santé des membres pour connaître les particularités qui pourraient amener des complications lors d'effort physique soutenu.
- Un « briefing » de sécurité doit avoir lieu avant le départ incluant un plan de route et aussi un plan B
- Le plan de route doit être fermé dès l'activité complétée et le rapport doit être envoyé au responsable des activités à info@kayaclick.com ou remis en personne au responsable.
- Les membres doivent rester groupés le plus possible, se garder à vue et favoriser le protocole « Body / Body » Parrainage!
- Pour des randonnées avec des groupes plus nombreux, on détermine un chef de file à la tête, une personne à la queue et au besoin de serre-file de chaque côté des pagayeurs.
- Il est primordial d'analyser le plan d'eau avant de s'y aventurer. L'utilisation de carte, de GPS et de radio VHF, est un atout important.
- L'hydratation est importante, il est du devoir de l'organisateur de s'assurer que les participants s'hydratent tout au long du parcours.
- Une vérification des embarcations, ainsi que du matériel de sécurité doit être effectué avant de prendre le départ.
- La mise en forme par des exercices d'étirage est aussi importante avant le départ.
- L'organisateur a le dernier mot et c'est la loi du moins fort qui a préséance sur le rythme et la cadence du parcours.
- Il est interdit d'effectuer des manœuvres imprudentes pouvant causer des chavirements, des blessures et des pertes matérielles lors de toute activité Kayaclick.